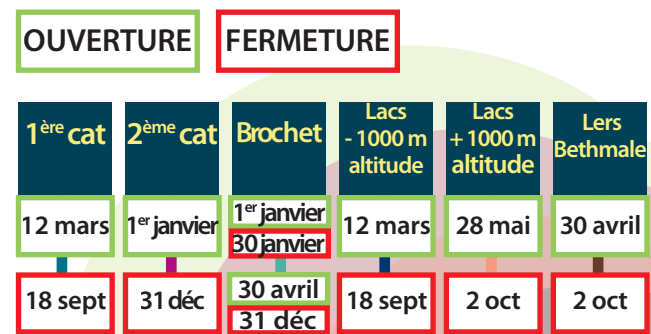


	CARTES ET VIGNETTES DISPONIBLES	PUBLIC CONCERNE	DUREE DE VALIDITE (pendant l'année civile)	RECIPROCITE AVEC LE CHI L'EFGO L'URNE	PECHE EN LACS DE MONTAGNE et AUX LACS DE MONTBEL, FILHET, MONDELY et LOTS FEDERAUX **	PRIX	DETAILS	NOMBRE DE CANNES	
CARTES ANNUELLES	INTERFEDERALE PERSONNE MAJEURE	TOUT PUBLIC MAJEUR	ANNEE	OUI	OUI	100,00 €	CPMA : 36,20 € Cot Statut : 40,80 € RECIPROCITE : 23 €	SELON REGLEMENTATION (voir mémento)	Carte destinée à toute personne majeure désirant pêcher en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat par tous les modes de pêche autorisés, dans tous les départements adhérents au CHI, à l'EFGO, l'URNE et sur les lots fédéraux et domaniaux.
	ANNUELLE PERSONNE MAJEURE	TOUT PUBLIC MAJEUR	ANNEE	NON	NON	77,00 €	CPMA : 36,20 € Cot Statut : 40,80 €	SELON REGLEMENTATION (voir mémento)	Carte destinée à toute personne majeure désirant pêcher en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat par tous les modes de pêche autorisés, uniquement sur les cours d'eau du département hors lots fédéraux et domaniaux.
	VIGNETTE CHI	TOUT PUBLIC MAJEUR	ANNEE	OUI	OUI	35,00 €	CHI : 35,00 €	SELON REGLEMENTATION (voir mémento)	Vignette réciprocaire à ajouter à votre carte annuelle personne majeure pour pouvoir pêcher dans tous les départements adhérents au CHI, à l'EFGO, l'URNE et sur les lots fédéraux et domaniaux.
	ANNUELLE PERSONNE MINEURE	JEUNE MOINS DE 18 ANS AU 1 ^{er} JANVIER DE L'ANNEE	ANNEE	OUI (OFFERTE)	OUI	21,00 €	CPMA : 2,70 € Cot Statut : 18,30 €	SELON REGLEMENTATION (voir mémento)	Carte pour les enfants agés de 12 ans (au 1 ^{er} janvier de l'année) à 18 ans désirant pêcher en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat par tous les modes de pêche autorisés. Réciprocité offerte pour la pêche dans les départements adhérents au CHI, à l'EFGO, l'URNE et sur les lots fédéraux et domaniaux.
	DECOUVERTE FEMME	FEMME MAJEURE	ANNEE	TOUTE LA FRANCE	OUI	35,00 €	CPMA : 14,20 € Cot Statut : 20,80 €	1 SEULE LIGNE	Carte destinée aux femmes désirant s'initier ou se perfectionner à la pêche à une seule ligne en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat par tous les modes de pêche autorisés. Réciprocité totale pour la pêche dans toute la France et sur les lots fédéraux et domaniaux.
	DECOUVERTE	JEUNE MOINS DE 12 ANS AU 1 ^{er} JANVIER DE L'ANNEE	ANNEE	OUI (OFFERTE)	OUI	6,00 €	CPMA : 0,50 € Cot Statut : 5,50 €	1 SEULE LIGNE	Carte destinée aux enfants de 0 à 12 ans (au 1 ^{er} janvier de l'année) désirant pêcher en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat. Elle autorise la pêche à une seule ligne exclusivement. Réciprocité offerte pour la pêche dans les départements adhérents au CHI, à l'EFGO, l'URNE et sur les lots fédéraux et domaniaux.

CARTES COURTES DUREES									
JOURNALIERE	TOUT PUBLIC MAJEUR	1 JOUR	VALABLE UNIQUEMENT DANS LE DEPARTEMENT DU LIEU DE PECHE	OUI	15,00 €	CPMA : 3,90 € Cot Statut : 11,10 €	SELON REGLEMENTATION (voir mémento)	Carte destinée aux pêcheurs occasionnels désirant pêcher sur tous les cours d'eau et plans d'eau du département (lots fédéraux et domaniaux inclus) en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat par tous les modes de pêche autorisés. Carte valable uniquement dans le département du lieu de pêche.	
HEBDOMADAIRE	TOUT PUBLIC MAJEUR	7 JOURS CONSECUTIFS	OUI (OFFERTE)	OUI	33,00 €	CPMA : 13 € Cot Statut : 20 €	SELON REGLEMENTATION (voir mémento)	Carte permettant de pêcher pendant 7 jours consécutifs en 1 ^{ère} et 2 ^{ème} cat par tous les modes de pêche autorisés. Réciprocité offerte pour la pêche dans les départements adhérents au CHI, à l'EFGO, l'URNE et sur les lots fédéraux et domaniaux. (Carte disponible toute l'année)	

PECHEUR de L'URNE, CHI, EFGO **	PECHEUR AVANT UNE CARTE DE PECHE ANNUELLE D'UN DEPARTEMENT NON RECIPROCAIRE								
	PERSONNE MAJEURE DEPARTEMENTALE	TOUT PUBLIC MAJEUR	ANNEE	NON	NON	40,80 €	CPMA : DEJA ACQUITTEE Cot Statut : 40,80 €	SELON REGLEMENTATION (voir mémento)	
	PERSONNE MINEURE	TOUT PUBLIC MINEUR	ANNEE	OUI	OUI	17,80 €	CPMA : DEJA ACQUITTEE Cot Statut : 17,80 €	SELON REGLEMENTATION (voir mémento)	
	JOURNALIERE DEPARTEMENTALE	TOUT PUBLIC MAJEUR	1 JOUR	NON	OUI	11,10 €	CPMA : DEJA ACQUITTEE Cot Statut : 11,10 €	SELON REGLEMENTATION (voir mémento)	
	HEBDOMADAIRE DEPARTEMENTALE	TOUT PUBLIC MAJEUR	7 JOURS	OUI	OUI	20 €	CPMA : DEJA ACQUITTEE Cot Statut : 20 €	SELON REGLEMENTATION (voir mémento)	
	INTERFEDERALE PERSONNE MAJEURE	TOUT PUBLIC MAJEUR	ANNEE	OUI	OUI	63,80 €	CPMA : DEJA ACQUITTEE Cot Statut : 40,80 € RECIPROCITE : 23 €	SELON REGLEMENTATION (voir mémento)	



Glossaire : CHI : Club Halieutique Interdépartemental | EFGO : Entente Halieutique du Grand Ouest | URNE : Union Réciprocaire du Nord Est | Cot Statut : Cotisation Statutaire | CPMA : Cotisation Protection des Milieux Aquatiques |* voir mémento | ** pêcheur titulaire d'une carte annuelle personne majeure du CHI, de l'URNE, ou de l'EFGO.